

economiesuisse  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 28 juin 2004  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2004\POL0433.doc  
REJ/rf

***Procédure de consultation relative à la révision de certaines dispositions des ordonnances du droit de la circulation routière.***

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 11 mai dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Nous relevons que les modifications proposées touchent la quasi-totalité des textes traitant de la circulation routière, à savoir: l'ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR), l'ordonnance réglant l'admission à la circulation routière (OAC), l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) et l'ordonnance sur les amendes d'ordre (OAO). Par ailleurs, elles visent des domaines très divers comme l'accroissement de la sécurité routière, l'institution de règles en faveur des personnes handicapées, la refonte totale des dispositions en matière de réclames routières et l'instauration de nouveaux signaux et des nouvelles marques routières.

Concernant les modifications ayant trait aux réclames routières, nous nous plaignons à constater la mise à jour de prescriptions vieilles de 25 ans. La nouvelle version des articles 95 à 99 OSR présente une simplification notoire et bienvenue des textes qui permettra certainement un interprétation plus claire de ceux-ci, tout en offrant une meilleure sécurité aux usagers de la route et en garantissant la pratique et les acquis en matière de publicité autorisée pour les entreprises.

Dans la mesure où tous ces objets n'ont qu'un faible impact économique, à l'exception du volet traitant des réclames routières, évoqué ci-avant, nous n'avons pas d'autres commentaires particuliers à formuler et nous nous en remettons à l'appréciation des associations routières plus directement concernées.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Régis Joly  
Sous-directeur